

**110 - Accueil du public en territoire**

**110 - 130 - Accueil du public en territoire -  
Propositions financières - Budget primitif 2018**

**Rapport n° CD/2017/118**

**Service Chef de file :**

I - Mission action sociale de proximité

**Service(s) associé(s) :**

J4 - Immobilier

**Résumé :**

Le Plan départemental de l'action sociale de proximité, adopté par l'Assemblée plénière en mars 2017 réaffirme l'accueil inconditionnel comme fondement de l'action sociale de proximité. Ce principe est inhérent au service public départemental de l'action sociale, qui relève de la compétence des Départements.

Le présent rapport au Conseil Départemental de décider de l'inscription des crédits au Budget Primitif 2018 pour cette mission fondamentale.

**Axe 110 – Accueil du public en territoire**

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	11020	I	Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)	0,00	0,00	160 646,00
D	11030	I	Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux	5 175,25	80 000,00	10 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>5 175,25</b>	<b>80 000,00</b>	<b>170 646,00</b>

*Lors du vote du Budget Primitif 2017 les subventions d'investissement étaient centralisées sur une seule et même ligne au niveau de l'axe 605.*

**Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	11010	F	Accueil des publics en territoire	3 294,00	3 254,00	3 254,00
			<b>TOTAL</b>	<b>3 890,26</b>	<b>3 254,00</b>	<b>3 254,00</b>

**Axe 130 – Accompagnement du public en territoire**

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	13010	F	Actions de prévention	6 026,31	31 500,00	26 500,00
			<b>TOTAL</b>	<b>6 026,31</b>	<b>31 500,00</b>	<b>26 500,00</b>

L'accueil inconditionnel de proximité de la population bas-rhinoise est assuré, grâce à un maillage départemental réparti sur plus de 90 sites, dont 17 sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Qu'il soit physique ou téléphonique, l'accueil est assuré par des secrétaires médico-sociales et des travailleurs sociaux. A travers l'accueil, l'écoute, l'information et l'évaluation des situations, les professionnels orientent les bas-rhinois vers l'interlocuteur le plus adapté à leur situation : l'accompagnement est, à l'issue, réalisé par les services du Département ou par des partenaires institutionnels ou associatifs.

L'accueil du public exige des connaissances sur les besoins de la population, une capacité de repérage et d'évaluation des difficultés sociales. A ce titre, l'offre de service des UTAMS joue un rôle essentiel et constitue le fondement de l'action sociale départementale.

### **11010 – Accueil des publics en territoire**

L'accueil du public rencontré en territoire suit une courbe ascendante au fil des années (+3,9% projetés entre 2015 et 2016). L'accueil et l'accompagnement des professionnels du Département en UTAMS (hors ville de Strasbourg) ont concerné près de 21 500 ménages pour plus de 76 000 entretiens (en 2016).

La progression continue du nombre de ménages a des incidences sur la capacité d'assurer des accompagnements. La fréquence et la durée doivent pouvoir s'adapter en fonction des besoins des personnes. Si le nombre de ménages pris en charge par le Département augmente, il conviendrait de prioriser le périmètre d'intervention des professionnels du Département afin d'assurer un volet plus préventif et agir, ainsi, davantage sur les causes de la précarisation des publics rencontrés. Par ailleurs, des ressources humaines complémentaires sont d'ores et déjà mobilisées dans la poursuite de cet objectif.

Les problématiques rencontrées, par ordre d'importance, sont identiques à l'année précédente :

- la gestion quotidienne : gestion administrative, gestion budgétaire, aide financière, aide en nature, surendettement, urgence alimentaire, transport, accès à la culture
- le logement : accès au logement, maintien dans le logement, urgences, aides au paiement des factures de fluides et d'énergie, expulsions, prévention par l'accompagnement budgétaire et par des actions spécifiques avec les bailleurs
- l'insertion professionnelle : accompagnement des bénéficiaires du RSA, fonds d'aide aux jeunes
- l'enfance-famille, portage du volet préventif : soutien à la parentalité, actions de prévention, soutien financier dans le cadre d'un projet éducatif, évaluation des informations préoccupantes, décisions de mise en place et mise en œuvre de mesures administratives (action éducation à domicile), enquêtes préalables à l'adoption.

Les deux problématiques suivantes ne sont pas prépondérantes au regard de l'ensemble des problématiques abordées. Elles prennent toutefois une ampleur grandissante :

- la santé : si l'UTAMS ne délivre pas de soins, son rôle est majeur dans l'accès aux droits et aux soins. L'implication des agents aux réunions locales partenariales (comités locaux de santé mentale par exemple) ainsi que la mise en place d'une équipe mobile santé précarité départementale résultent d'un besoin croissant identifié. Le rapprochement des champs sanitaire, social et médico-social apparaît comme une solution incontournable pour garantir une prise en charge globale et coordonnée des personnes, afin de gagner du temps dans un parcours éminemment long

- l'aide à la personne : conflits conjugaux, conflits familiaux, lutte contre l'isolement, maintien à domicile, vulnérabilité, accès en établissement. Avec le vieillissement de la population, le nombre de demandes sociales relatives à ces trois derniers aspects est grandissant.

Les professionnels des UTAMS mènent une intervention à la croisée de tous les dispositifs d'action sociale (autonomie, insertion, enfance, vulnérabilité, logement...) et dans une logique de parcours de vie.

Dans les cinq UTAMS, 355 agents (chiffre stable par rapport à 2015) contribuent à la réalisation de ces missions dont 20 agents en contrat aidé.

En 2017, les moyens en ressources humaines de l'action sociale de proximité s'élèvent à 14,9 millions d'euros auxquels il faut ajouter la mise à disposition de locaux pour assurer l'accueil du public et des professionnels.

Les montants proposés en recettes pour 2018 proviennent des deux logements d'urgence situés à Neuwiller-les-Saverne qui sont gérés par l'Unité territoriale d'action médico-sociale Ouest.

### **11020 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux Communes)**

Le montant proposé pour les dépenses d'investissement, concernant les centres médico-sociaux, correspond d'une part, au solde (120 646 €) de la subvention de 500 000 € à la Ville de Strasbourg pour la réalisation du centre médico-social (CMS) de la Robertsau, et d'autre part, à une prévision de 40 000 € en cas de travaux réalisés par une commune dans des locaux affectés au Département.

### **11030 – Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux**

Les crédits de paiement (10 000€) proposés permettront de solder l'opération de réaménagement des locaux du CMS de Wissembourg, dont la deuxième tranche a été livrée en 2017.

### **13010 – Actions de prévention**

Les professionnels des UTAMS mettent en œuvre la politique départementale d'action sociale de proximité. Au-delà de la mise en œuvre des dispositifs d'action sociale, le service proposé est plus large et vise à accueillir, écouter, informer, orienter tous les Bas-Rhinois et à accompagner les plus fragiles d'entre eux au travers de l'offre de service suivante :

- 1- L'accueil : il s'agit d'écouter l'utilisateur, de comprendre la nature de sa demande sociale, de l'informer et de l'orienter le cas échéant vers d'autres partenaires ou acteurs.
- 2- Le diagnostic social : lorsque la situation le nécessite, une évaluation de la situation de l'utilisateur est réalisée et débouche sur un plan d'action.
- 3- Le traitement : celui-ci consiste en la mise en œuvre du plan d'action.

L'accompagnement des personnes n'est pas exclusivement individuel, il est également mené au travers d'actions collectives. L'action collective est un mode d'intervention en travail social qui favorise des réponses plus globales au profit d'utilisateurs rencontrant des difficultés sociales similaires. Elle repose sur la participation des usagers et permet, en y associant les partenaires locaux, d'inscrire le territoire dans une démarche de développement social.

Il s'agit d'une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin

d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

La loi vient préciser les compétences d'intervention des Départements dans cette démarche. En outre, le développement social local constitue un axe fort du plan départemental d'action sociale de proximité adoptée en mars 2017 par l'Assemblée plénière.

La méthode est déployée sur chaque territoire d'action dont des exemples non exhaustifs sont présentés ci-dessous :

Au sein de l'UTAMS SUD a été mise en place une action collective à Sélestat en faveur de la parentalité. Face au constat partagé de plusieurs acteurs du territoire (UTAMS, écoles, Centre communal d'action sociale) de difficultés auxquelles peuvent être confrontés nos concitoyens, une action a été montée afin d'accompagner les publics du Département dans l'exercice de leur parentalité. Partant du postulat que chaque parent souhaite le mieux pour son enfant et qu'il méconnaît peut-être les structures éducatives, de loisirs, sportives, culturelles sur son secteur, des ateliers ont été construits dans un souci de favoriser cette mise en relation (tels que « Redécouvrir l'école à l'école », « Découverte des activités culturelles et des lieux », « Rencontre d'une association sportive », etc. ). Cette action a mobilisé des services internes (Mission Enfance Famille, Mission Culture et Tourisme), des partenaires institutionnels et associatifs (Ville de Sélestat (CCAS, Service des Sports, Tanzmatten, Médiathèque, Point Accueil Ecoute), Service jeunesse de la Communauté de communes de Sélestat, Education nationale, Association Générale des Familles, Centre de Formation des Musiciens Intervenants).

Au sein de l'UTAMS Ouest, forte de ses succès antérieurs, la 5ème saison des « rencontres et animations solidaires » a été lancée sur la commune de Marmoutier. Destinée à un public de personnes isolées dont la situation financière ne permet pas de se tourner vers l'extérieur ou de sortir facilement de chez elles, l'action vise à redonner une estime de soi, une image positive et à favoriser un regain de motivation de ces personnes à travers des sorties et ateliers. Cette action s'appuie également sur d'autres projets locaux tels que les ateliers « Air et Vie » (ateliers créatifs, atelier de Noël...). Le bilan de l'action est très positif puisque les ateliers se révèlent également être un tremplin : au titre de l'insertion professionnelle (entrée en formation, retour à l'emploi) et de création de lien social (sorties en autonomie entre des personnes qui se sont rencontrées par cette action).

L'UTAMS Nord, en partenariat avec la Mission Locale d'Alsace du Nord et la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, monte une action sur le périmètre de l'intercommunalité pour réduire la fracture numérique. Fort du constat partagé par le Département et ses partenaires, le projet vise à développer le niveau de littératie numérique de certaines personnes. Trois axes sont envisagés pour y parvenir : outiller les personnes dans l'utilisation du numérique, rendre les personnes autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne et favoriser leur insertion sociale ou professionnelle par la création de liens et l'acquisition de techniques de recherche d'emploi en ligne. Afin de répondre au plus près aux besoins du public cible dans les ateliers proposés, un questionnaire a été diffusé aux personnes pour identifier les besoins. En outre, plusieurs partenaires institutionnels ont déjà confirmé leur participation au déploiement du projet : CARSAT, CAF, Pôle emploi.

L'UTAMS EMS Nord a accompagné le montage d'une action intitulée « osons jardiner ». Cette action, portée par un acteur local (association des Jardins de la Montagne Verte), est multidimensionnelle puisqu'elle s'inscrit dans plusieurs politiques publiques de manière transversale. Elle touche les acteurs de l'insertion professionnelle en proposant une mise en parcours de bénéficiaires du RSA via une activité autour de la culture de fruits et légumes (agriculture biologique), et de l'entretien des espaces verts alentours (arbres et haies). L'action favorise les circuits courts par le don de produits frais à l'épicerie sociale intercommunale et/ou à différentes associations caritatives locales vers qui les travailleurs sociaux orientent des usagers. Par ailleurs, c'est tout le champ associatif qui peut être

concerné, puisque la création d'une activité bénévole (récolte/distribution), peut faire l'objet d'un engagement dans le cadre du dispositif « C'est des volontaires 67 ». Enfin, cette action offre aux professionnels de l'UTAMS un nouveau support pour le développement d'ateliers de pédagogie alimentaire.

Au sein de l'UTAMS EMS Sud a été lancée une action collective intitulée « Un pas vers l'emploi » depuis l'automne 2017. A destination du public bénéficiaire du RSA, l'objectif est de permettre de construire un projet professionnel qui soit « adapté ». L'adaptation doit concerner à la fois le marché de l'emploi de leur bassin de vie, de leurs compétences, de leurs contraintes de vie (garde des enfants, problèmes de santé, etc.) et d'affirmer celui-ci lors d'une immersion en entreprise. L'action collective vise à accompagner les personnes dans la prise de conscience et la construction de leur projet, en tenant compte de leurs potentialités.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire les crédits pour le développement d'actions collectives et de développement social au sein des UTAMS à hauteur de 26 500€.

La Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement, réunie le 09 novembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide de l'inscription au budget primitif 2018 des axes 110 et 130 - Accueil du public en territoire.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY